

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Octroi d'un mandat à TB Maestro – Évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de bâtiments municipaux
- 1.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 726-21-2 modifiant certaines dispositions du règlement 726-21-1 relatif à la gestion contractuelle
- 1.4 Autorisation de paiement – LBP Évaluateurs agréés
- 1.5 Appui MRC Brome-Missisquoi / transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales
- 1.6 Appui MRC Brome-Missisquoi / pérennisation de certaines pratique technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les Comités municipaux
- 1.7 Correspondance
  - a) Rapport des activités du CLD des mois de juin et juillet

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin**

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Correspondance
  - a) Rapport bimestriels SQ – avril à juillet
  - b) Semaine de la prévention des incendies

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin**

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 452-21-1 amendant le règlement 452-87 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford
- 3.3 Nomination d'un représentant – Organisme Bassin Versant Baie Missisquoi
- 3.4 Autorisation de paiement pour le remplacement des services municipaux sur la rue Philippe-Côté
- 3.5 Correspondance

La prochaine séance du conseil municipal de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14 rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation et soutien d'un évènement – Porte ouverte de la distillerie Comont
- 4.3 Autorisation de commandite - SAM – Drive-thru BBQ
- 4.4 Autorisation d'utilisation du Parc Adrien-Tougas pour une campagne de financement – Fondation Claude de Serres
- 4.5 Autorisation de tenue de levée de fonds – dîner et souper spaghetti au Centre Georges-Perron – Fondation Lévesque-Craighead
- 4.6 Correspondance
  - a) Golf Fondation Foyer Farnham
  - b) Fêter BMP

#### **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Autorisation de paiement – Déficit d'exploitation – Office d'Habitation de Brome-Missisquoi
- 5.3 Autorisation de paiement – Budget révisé 2021 OHBM
- 5.4 Correspondance

#### **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Octroi du contrat pour la collecte des conteneurs pour l'année 2022
- 6.3 Correspondance
  - a) Procès-verbal RIGMRBM du 13 juillet 2021

#### **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet La relance
- 7.3 Demande de PIIA – 60, rue Principale – remplacement de moulure au 2e étage
- 7.4 Correspondance

#### **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Correspondance

#### **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

En séance  
tenante

#### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 7 septembre 2021, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Normand Déragon	Marie-Ève Brin
Mona Beaulac	

Est absente : La conseillère Chantal Fontaine

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

21-09-288

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

21-09-289

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant le ou les points suivants :

- Demande de PIIA – rue des Rivières
- Octroi d'un contrat pour la réfection de la peinture de la tour d'eau

ADOPTÉE

21-09-290

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 3 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

21-09-291

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021**

Proposé par conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 tel que soumis.

ADOPTÉE

21-09-292

**Octroi d'un mandat à TB Maestro – Évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de bâtiments municipaux**

Considérant l'offre de service soumis par la firme TB Maestro pour un mandat d'évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de 2 bâtiments municipaux ;

Considérant que la Ville de Bedford participe au programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des Municipalités ;

Considérant que cette dépense est admissible à la subvention du Programme de gestion des actifs.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil mandate la firme TB Maestro pour l'évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de 2 bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-293

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 726-21-2 modifiant certaines dispositions du règlement 726-21-1 relatif à la gestion contractuelle**

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 726-21-2 relatif à la gestion contractuelle.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 726-21-2 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 726-21-1 relatif à la gestion contractuelle »

ADOPTÉE

21-09-294

**Autorisation de paiement – LBP Évaluateurs agréés.**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement au montant de 45 595 \$ plus les taxes applicables à LBP évaluateurs agréés pour le maintien de l'inventaire résidentiel et non résidentiel pour la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-295

**Appui MRC Brome-Missisquoi / transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales**

Considérant que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux ;

Considérant qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.) ;

Considérant que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années ;

Considérant que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée ;

Considérant la résolution portant le numéro 273-0621 transmise par la MRC Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil appuie la résolution 273-0621 de la MRC Brome-Missisquoi.

De demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE

21-09-296

**Appui MRC Brome-Missisquoi / pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les Comités municipaux**

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence ;

Considérant qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux ;

Considérant que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élus(e)s en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES ;

Considérant que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux ;

21-09-296  
Suite

Considérant que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux ;

Considérant la résolution portant le numéro 270-0621 transmise par la MRC Brome – Missisquoi.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'appuyer la résolution 270-0621 de la MRC Brome-Missisquoi.

De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution :

- Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;
- Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi.

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec et aux municipalités locales de la MRC pour appui.

ADOPTÉE

21-09-297

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 452-21-1 amendant le règlement 452-87 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford**

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 452-21-1 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 452-21-1 amendant le règlement numéro 452-87 concernant la quantité et la qualité des rejets au réseau d'égout de la Ville de Bedford »

ADOPTÉE

21-09-298

**Nomination d'un représentant – Organisme Bassin Versant Baie Missisquoi**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme la conseillère Marie-Ève Brin à titre de représentante de la Ville pour l'organisme du Bassin Versant Baie Missisquoi.

ADOPTÉE

21-09-299

**Autorisation de paiement pour le remplacement des services municipaux sur la rue Philippe-Côté**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Les Entreprises Denexco Inc. » pour les travaux de remplacement des services municipaux de la rue Philippe-Côté en 2021, et ce, en vertu de la résolution 21-03-89 et pour un montant de 772 028,96\$ (incluant les taxes) ;

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.1, et ce, en vertu de la résolution 21-06-214 et pour un montant de 312 121,90\$ (incluant les taxes) ;

Considérant l'autorisation de paiement du décompte no.2, et ce, en vertu de la résolution 21-07-249 et pour un montant de 273 788,50\$ (incluant les taxes) ;

Considérant le coût additionnel pour la fourniture et l'installation d'un coude 90 degrés PEHD et d'une grille telle que décrit dans l'Avenant 008 pour un montant de 1 407,76\$ (incluant les taxes) ;

Considérant le coût additionnel pour l'indexation du prix du bitume tel que décrit dans l'Avenant 010 pour un montant de 4 027,90\$ ;

Considérant le coût additionnel pour la fourniture et l'installation d'un bouchon de 375mm sur une conduite TBA existante telle que décrit dans l'Avenant 011 pour un montant de 431,88\$ (incluant les taxes) ;

Considérant la libération de la première retenue suite à la réception provisoire pour un montant de 35 202,60\$ (incluant les taxes) ;

Considérant que les quittances ont été reçues et qu'aucune anomalie n'a été observée sur les travaux effectués ;

Considérant la recommandation de la firme Tetra Tech d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 3.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 à « Les Entreprises Denexco Inc. » au montant de 82 938,87\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-300

**Autorisation et soutien d'un évènement – Porte ouverte de la distillerie Comont**

Considérant la demande de la Distillerie Comont pour la tenue d'une journée de porte ouverte le samedi 11 septembre prochain de 12h à 16h ;

Considérant que le promoteur a obtenu la permission du propriétaire pour l'utilisation du terrain en face du 110, rue Rivière ;

Considérant que la Ville de Bedford soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

21-09-300  
Suite

Considérant que la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces évènements.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise l'évènement porte ouverte de la distillerie Comont sur le terrain en face du 110, rue Rivière à Bedford.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement 690-10 sur les nuisances.

D'autoriser un food truck, des musiciens et un marché d'artisans locaux sur le terrain proposé par le promoteur de l'évènement.

D'autoriser la signalisation par le service des travaux publics près du lieu de l'évènement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de la Ville.

ADOPTÉE

21-09-301

**Autorisation de commandite - SAM – Drive-thru BBQ**

Considérant que dû à la pandémie de la Covid-19 la 198<sup>e</sup> édition de l'Exposition de Bedford a dû être annulée et remise en 2022 ;

Considérant que dans l'espoir de récupérer un certain pourcentage des pertes causées par l'annulation, les organisateurs de l'évènement prévoient organiser un souper-bénéfice le samedi 18 septembre ;

Considérant que pour ce faire, les organisateurs recherchent des dons pour compenser les frais généraux de cet évènement ;

Considérant que, en échange de cette généreuse contribution, les organisateurs nous proposent une visibilité sur le site sous forme de deux coroplastes 2' x 2' ou un 4' x 4' (fournis par le commanditaire) ainsi qu'une mention ou logo sous forme de dépliant qui sera remis à chaque repas.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde un don d'un montant de 1 000\$ à la Société d'Agriculture de Missisquoi et ce afin de les supporter dans l'organisation de leur souper-bénéfice Drive- thru BBQ qui se tiendra le 18 septembre prochain.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



21-09-302

**Autorisation d'utilisation du Parc Adrien-Tougas pour une campagne de financement – Fondation Claude de Serres**

Considérant qu'une demande d'occupation du domaine public a été déposée par la Fondation Claude de Serres afin de pouvoir occuper le Parc Adrien-Tougas le 24 septembre prochain ;

Considérant que l'organisme désire procéder à une campagne de financement ;

Considérant que la Fondation Claude de Serres est un organisme non gouvernemental, à but non lucratif qui souhaite pouvoir se permettre de renouveler et d'entretenir leurs équipements afin qu'ils soient conformes aux normes de sécurité et qu'ils répondent aux besoins de leurs clientèles ;

Considérant que le maintien de l'autonomie est primordial pour la santé physique et mentale et que les besoins sont grandissants.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Fondation Claude de Serres d'occuper temporairement le Parc Adrien - Tougas pour une campagne de financement le 24 septembre, de 11h à 16h, et ce, aux conditions suivantes :

1. Pendant la période de pandémie du Covid-19, cette campagne pourra avoir lieu que si elle est explicitement autorisée par le gouvernement ;
2. Toutes les mesures et recommandations sanitaires gouvernementales soient respectées ;
3. Tous règlements municipaux applicables devront être respectés.

Que ce conseil accepte la publication de cet évènement sur le tableau d'affichage de la Ville

ADOPTÉE

21-09-303

**Autorisation de tenue de levée de fonds – dîner et souper spaghetti au Centre Georges-Perron – Fondation Lévesque Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque Craighead a décidé de mettre sur pied une levée de fonds, soit une journée spaghetti ;

Considérant que le projet consiste à offrir un dîner et un souper spaghetti le vendredi 15 octobre prochain ;

Considérant que le dîner et le souper seront servis sous forme de repas à emporter ;

Considérant que, selon la Fondation Lévesque Craighead, les scouts ne tiendront pas leurs activités spaghetti pour une deuxième année ;

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

21-09-303  
Suite

Que ce conseil autorise la Fondation Lévesque Craighead à tenir sa de levée de fonds de type dîner et souper spaghetti sous forme de repas à emporter le 15 octobre prochain au Centre Georges-Perron sous les conditions suivantes :

1. Pendant la période de pandémie du Covid-19, cette campagne pourra avoir lieu que si elle est explicitement autorisée par le gouvernement ;
2. Toutes les mesures et recommandations sanitaires gouvernementales sont respectées ;
3. Tous règlements municipaux applicables devront être respectés

ADOPTÉE

21-09-304

**Autorisation de paiement – Déficit d'exploitation – Office d'Habitation de Brome-Missisquoi**

Considérant la résolution 21-08-269 demandant une rencontre avec les responsables de l'OHBM afin d'avoir des explications supplémentaires sur la facturation et la gestion des fonds publics de l'organisme ;

Considérant que cette rencontre a permis de mieux comprendre le détail des sommes demandées par l'OHBM ;

Considérant que pour les années 2017-2018 et 2019 le recalcul des contributions municipales à l'OHBM selon le dépôt des états financiers n'était pas refacturé aux municipalités concernées et était seulement conservé aux livres ;

Considérant que des investissements importants étaient nécessaires pour le maintien des infrastructures et que plus de 640 000 \$ ont été investis au cours des deux dernières années ;

Considérant que l'OHBM rencontrera les représentants de la Ville préalablement au dépôt du budget annuel de l'organisme ;

Considérant que dorénavant l'OHBM devra aviser la Ville des dépassements de coûts ;

Considérant que le total de toutes ses sommes, tel que présenté sur la facture 2021-02 de l'OHBM, totalise 32 339,19 \$ ;

Considérant que le solde du poste 02-520-00-970 – *Logement – OMH*, est *présentement de 883 \$* est insuffisant pour couvrir la présente dépense ;

Considérant qu'une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnements non utilisé devra être réalisée.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

21-09-304  
Suite

Que ce conseil autorise un paiement total de 32 339,19 \$ représentant le solde de la contribution à payer par la Ville de Bedford du déficit d'exploitation réels pour 2020 et les années antérieures (2017 à 2019) selon le dépôt des états financiers par les vérificateurs et le rapport d'approbation de la société d'habitation du Québec.

Que ce conseil autorise l'appropriation à même l'excédent de fonctionnements non affecté de 31 456 \$ pour le paiement de cette dépense.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-305

**Autorisation de paiement – Budget révisé 2021 OHBM**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 10 août 2021, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2021, la contribution de la Ville passant de 26 321 \$ à 28 312\$ ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 10 août 2021 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 28 312 \$;

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit de 1 991 \$

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-306

**Octroi du contrat pour la collecte des conteneurs pour l'année 2022**

Considérant l'octroi d'un contrat à la compagnie 9166-2452 Qc Inc. également appelée NOPAC pour la collecte des conteneurs en 2021, et ce, en vertu de la résolution 20-11-376 et pour un montant de 37 554,28\$ (incluant les taxes) ;

Considérant que le contrat actuel de la collecte des conteneurs et du transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2021 ;

Considérant que le contrat actuel peut-être prolongé d'une année si la Ville désire appliquer l'année d'option pour 2022 et qu'elle a jusqu'au 15 septembre 2021 pour en aviser le fournisseur tel que mentionné dans les clauses administratives de l'Appel d'offres BED20201030 ;

Considérant que le prix unitaire pour l'ajout d'un conteneur de verre lorsque la Ville en fait la demande seront de 28,33\$ plus les taxes applicables pour l'année 2022 ;

Considérant que la Ville est satisfaite des services offerts par NOPAC jusqu'à présent pour 2021.

Proposé par la conseillère Marie-Ève Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

21-09-306  
Suite

Que ce conseil applique l'année d'option et octroi le contrat pour la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables à la compagnie 9166-2452 Qc Inc. également appelé NOPAC, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 selon les conditions stipulées à l'appel d'offres BED20201030, et ce, pour un montant de 38 671,84\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-307

**Autorisation de signature – Protocole d'entente – Projet La relance**

Considérant que la Ville de Bedford et Corporation immobilière Campbell inc. souhaite conclure un protocole d'entente pour la réalisation des infrastructures du Lot 5 603 494 et du Lot 5 602 501 du cadastre du Québec pour le projet domiciliaire « La relance », situé au nord de la rue Campbell;

Considérant que la transaction doit être officialisée par un acte notarié.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil accepte l'offre de l'appel de proposition pour la vente du lot 5 602 501 cadastre du Québec sur la rue Campbell au montant de 200 000 \$ plus les taxes applicables;

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents permettant de donner effet à cette décision pour la réalisation des infrastructures du Lot 5 603 494 et du Lot 5 602 501 du cadastre du Québec et de la réalisation du projet « La relance », situé au nord de la rue Campbell.

ADOPTÉE

21-09-308

**Demande de PIIA – 60, rue Principale – remplacement de moulure au 2e étage**

Considérant la demande visant à remplacer la moulure du 2e étage de l'immeuble;

Considérant que la moulure actuellement en place est de couleur blanche et défraîchie par le temps ;

Considérant que le demandeur prévoit l'installation d'une moulure de polyuréthane, de couleur blanche, plus facile d'entretien ;

Considérant la résolution du conseil # 21-07-244, ayant préalablement autorisé une moulure semblable ;

Considérant que la moulure suivra le plan soumis de « Spectis Moulders inc. » modèle de pièce MD1351.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement de la moulure pour une moulure de polyuréthane suivant le modèle MD1351 de Spectis Moulders inc..

ADOPTÉE

21-09-309

**Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaire**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 252 654,29 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 7 septembre 2021.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

21-09-310

**Demande de PIIA – rue des Rivières**

Considérant le plan de construction de Dany Lague, TP, daté de mai 2021 ;

Considérant l'implantation proposée de Kevin Migué, de sa minute 6815, dossier 2009-219A ;

Considérant que l'implantation du bâtiment est conforme au règlement, mais que la demande ne comporte pas les couleurs des revêtements du projet ;

Considérant que le comité juge opportun de permettre le début des travaux, mais de se garder un droit de regard sur l'apparence extérieure finale du bâtiment.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, de permettre le début des travaux en permettant la construction de la fondation du bâtiment. La construction du bâtiment devra faire l'objet d'une demande complète incluant les couleurs des revêtements proposés afin d'être permise par le Conseil.

ADOPTÉE

21-09-311

**Octroi d'un contrat pour la réfection de la peinture de la tour d'eau**

Considérant que la tour d'eau est l'emblème de la Ville de Bedford ;

Considérant l'état de la peinture actuelle de la tour d'eau ;

Considérant l'intention de ce conseil de maintenir cette infrastructure en bon état ;

Considérant les démarches entreprises par l'administration pour trouver un entrepreneur pour peindre la tour d'eau ;

Considérant la réception d'une offre de service pour la réalisation de travaux de peinture;

Considérant qu'une rencontre avec l'entrepreneur pour définir les travaux à réaliser est prévue le 8 septembre 2021.

21-09-311  
Suite

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise les travaux de peinture de la tour d'eau;

Que ce conseil accepte l'offre de service de monsieur Daniel Mc Murray, restauration et peinture de bâtisse, jusqu'à concurrence de 40 000 \$ plus les taxes applicables ;

Que ce conseil autorise l'appropriation à même l'excédent de fonctionnements non affecté du montant nécessaire pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

21-09-312

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié jeudi le 3 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

21-09-313

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 19h48

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier